

MAIRIE DE SAINT JULIEN DU PINET
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
9 juin 2021 - 20 heures

Secrétaire : M. ROSIER Jérôme

1 – Travaux Mairie :

La façade de la Mairie et de la bibliothèque est à reprendre. Une consultation des entreprises est en cours.

2 – Bail au Prat

A la suite du départ d'un locataire au Prat, 2 dossiers ont été déposés. Après analyse, le conseil municipal valide le dossier de M. Darne pour un loyer de 430€ par mois.

3 – Abris de bus :

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. Après délibération, le Conseil Municipal valide la pose de deux abris voyageurs aux arrêts situés sur la RD7. L'emplacement sera défini lors d'une réunion de chantier sur place en juillet.

4 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat.

5– Transports scolaire

Tarification du service

- Ayant-droit : 225 € / an ;
- Non ayant-droit : 450 € / an.

Ces montants sont ceux fixés par la Région en tant qu'Autorité Organisatrice de premier rang.

Payable en 3 fois aux échéances suivantes soit au 30 novembre, 28 février et le 30 mai en prélèvement.

5 –Bien de section Veyrines

La mairie a reçu une demande d'achat d'un propriétaire privé. Cette demande concerne un terrain de la section de Veyrines pour une surface d'environ 80m². Le conseil municipal fixe le prix à 15€ du m² et autorise le maire à procéder à la consultation des électeurs de la section de Veyrines.

6-Bien communal :

La mairie a reçu une demande d'achat d'un propriétaire privé. Cette demande concerne un terrain communal pour une surface d'environ 20m². Le conseil municipal fixe le prix à 15€ du m² et autorise le maire à procéder à la vente de cette parcelle.

7 – Divers :

Organisation des élections du 20 et 27 juin

Séance levée à 23h00

Le Maire
Christian GIBERT

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Saint Julien du Pinet. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT JULIEN DU PINET" around the top and "11000 SAINT JULIEN DU PINET" around the bottom. In the center is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Christian GIBERT".